

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
COMPTES DE L'EXERCICE 2023
SITUATION AU 29 AVRIL 2024**

La commission financière s'est réunie le 22 mars 2024 en présence de Madame Ursula Hugi, syndique, de Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts ", de Madame Carole Savoy, boursière communale, ainsi que de l'organe de révision, la fiduciaire GF Audit SA Fribourg, Granges-Paccot, représenté par Monsieur Stéphane Guillet, réviseur. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2023 nous ont été expliqués en détail et quelques recommandations ont été émises. M. Guillet constate qu'un système de contrôle interne a été mis en place par le Conseil communal. Il relève que c'est la première commune qu'il visite à avoir terminé ce travail.

La commission financière s'est réunie une deuxième fois le 29 avril 2024 avec uniquement les représentants de la commune pour passer en revue les comptes et poser ses questions. Elle remercie les personnes présentes pour leur disponibilité lors de ces deux rencontres.

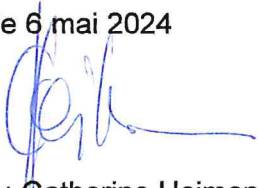
Dans son rapport du 22 mars 2024, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et recommande leur approbation.

La commission financière tient tout d'abord à préciser qu'un déficit de Fr. 390'517.00 avait été prévu au budget 2023. Finalement, les comptes communaux 2023 clôturent avec un bénéfice de Fr. 653'340.19, soit un écart positif arrondi de Fr. 1'044'000.00. Cet excellent résultat s'explique notamment par des recettes supplémentaires au niveau des impôts ordinaires et spéciaux, une bonne et rigoureuse gestion des dépenses dans la majorité des dicastères mais aussi par des dissolutions de provisions excédentaires, notamment celle pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg pour Fr. 123'663.46, ainsi que la dissolution linéaire de 1/10 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de Fr. 251'913.00. Ce dernier montant n'avait pas été inclus dans le budget 2023.

Au 31 décembre 2023, la fortune de la commune s'élève à Fr. 2'743'491.47 et le montant total des réserves pour les eaux claires et les eaux usées se monte à Fr. 792'423.48. A cette même date, la provision pour pertes sur débiteurs est de Fr. 140'000.00.

La commission financière remercie le Conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et donne son préavis favorable à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Saint-Martin, le 6 mai 2024



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer